

PROGRAMME ANGLAIS AU SECONDAIRE 2007-2008

**Crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires
(Minimum de 28 crédits)**

Crédits obligatoires: 15

9 ^e année		10 ^e année		11 ^e année		12 ^e année	
Matières obligatoires (5 crédits)		Matières obligatoires (5 crédits)		Matières obligatoires (3 crédits)		Matières obligatoires (2 crédits)	
language arts (English)	1	language arts (English)	1	language arts (English)	1	language arts (English)	1
mathematics	1	mathematics	1	mathematics	1	mathematics	1
physical education / health education	1	physical education / health education	1				
social studies	1	social studies	1	social studies	1		
science	1	science	1				

Crédits facultatifs : 13 crédits provenant de matières telles que :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • language arts (cours additionnels) • mathematics (cours additionnels) • science (cours additionnels) • social studies (cours additionnels) • basic French • other second languages • arts education <ul style="list-style-type: none"> - visual arts - music - drama - dance | <ul style="list-style-type: none"> • physical education • health education • skills for independent living • technology education <ul style="list-style-type: none"> - vocational industrial - home economics - business and marketing - industrial arts • career development |
|---|---|

- Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.
- En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un crédit de la 11^e année et un crédit de la 12^e année pendant leurs études secondaires.
- **Note :** Les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme sous la catégorie des matières facultatives jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.

PROGRAMME ANGLAIS AU SECONDAIRE 2008-2009

Crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (Minimum de 29 crédits)

Crédits obligatoires: 16

9 ^e année		10 ^e année		11 ^e année		12 ^e année	
Matières obligatoires		Matières obligatoires		Matières obligatoires		Matières obligatoires	
language arts (English)	1	language arts (English)	1	language arts (English)	1	language arts (English)	1
mathematics	1	mathematics	1	mathematics	1	mathematics	1
physical education / health education	1	physical education / health education	1	physical education / health education (un crédit soit en 11 ^e année ou 12 ^e année)			
social studies	1	social studies	1	social studies	1		
science	1	science	1				

Crédits facultatifs : 13 crédits provenant de matières telles que :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • language arts (cours additionnels) • mathematics (cours additionnels) • science (cours additionnels) • social studies (cours additionnels) • basic French • other second languages • arts education <ul style="list-style-type: none"> - visual arts - music - drama - dance | <ul style="list-style-type: none"> • physical education • health education • skills for independent living • technology education <ul style="list-style-type: none"> - vocational industrial - home economics - business and marketing - industrial arts • career development |
|---|---|

- Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.
- En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un crédit de la 11^e année et un crédit de la 12^e année pendant leurs études secondaires.
- **Note :** Les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme sous la catégorie des matières facultatives jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.

PROGRAMME ANGLAIS AU SECONDAIRE 2009-2010 et après

**Crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires
(Minimum de 30 crédits)**

Crédits obligatoires: 17

9 ^e année		10 ^e année		11 ^e année		12 ^e année	
Matières obligatoires (5 crédits)		Matières obligatoires (5 crédits)		Matières obligatoires (4 crédits)		Matières obligatoires (3 crédits)	
language arts (English)	1	language arts (English)	1	language arts (English)	1	language arts (English)	1
mathematics	1	mathematics	1	mathematics	1	mathematics	1
physical education / health education	1	physical education / health education	1	physical education / health education	1	physical education / health education	1
social studies	1	social studies	1	social studies	1		
science	1	science	1				

Crédits facultatifs : 13 crédits provenant de matières telles que :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • language arts (cours additionnels) • mathematics (cours additionnels) • science (cours additionnels) • social studies (cours additionnels) • basic French • other second languages • arts education <ul style="list-style-type: none"> - visual arts - music - drama - dance | <ul style="list-style-type: none"> • physical education • health education • skills for independent living • technology education <ul style="list-style-type: none"> - vocational industrial - home economics - business and marketing - industrial arts • career development |
|---|---|

- Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.
- En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un crédit de la 11^e année et un crédit de la 12^e année pendant leurs études secondaires.
- **Note :** Les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme sous la catégorie des matières facultatives jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.